

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES

DECRET

ANNEE 1965 - N° 435 / PC / MEPTAS / 112 2 1

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY,

SOMMAIRE :

Reclassement et avancement

d'échelon.

Présenté par
le Directeur
du Personnel,



Le Contrôleur
Financier,



C. MIDAHOEN

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N°68/PR du 27 Septembre 1965 portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°54/PC/SGG du 2 Mai 1964 fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui
l'ont modifiée ;
VU le Décret N°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du statut général de la Fonction
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret N°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont
modifié ;
VU le Décret N°22/PC/MEPTAS du 16 Janvier 1965 portant sta-
tuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des
Personnels de la Santé Publique,

DECRETE

ORIGINAL	1
JORD	1
PC	8
MEPTAS	1
MSP	1
MFAEP	1
	25
MSP/PEL	50
SF	7
CF	1
TRESOR	1
DI	1
ADJT ADM	1
ARCHIVES	50
DOSSIERS	10
INTERESSES	10

ARTICLE 1°.-Conformément aux dispositions de l'article 57
du décret N°22/PC/MEPTAS du 16 Janvier 1965, les Médecins
du Corps Supérieur de l'Assistance Médicale dont les noms
suivent, sont reclassés, à compter du 1er Janvier 1961,
dans le corps national des Médecins, Pharmaciens et Chirur-
giens Dentistes :

../..

NOMS & PRENOMS	SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1961 DANS LE CORPS SUPERIEUR DES MEDECINS DE L'ASSISTANCE MEDICALE				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1961 DANS LE C NATIONAL DES MEDECINS, PHARMACIENS ET C GIENS DENTISTES		
	Grade et échelon	Indice	AC	RSM	Grade, classe et échelon	Indice	AC
ADJOLOHOUN Christophe	Médecin adjoint de 3 ^o échelon a/c du 25-3-60	525	9 m 6 j	Néant	Médecin de 2 ^o classe 4 ^o échelon	525	9 m 6 j
ADJOU Basile en position hors cadres à/c du 1-4-1962	Méd. adjoint de 4 ^o éche- lon a/c du 2-7-60	600	5 m 29 j	"	Médecin de 1 ^o classe 1 ^o échelon	625	2 m 29 j
AGBANRIN Ephrem	Méd. adjoint de 3 ^o éche- lon à/c du 18-8-60	525	4 m 13 j	"	Médecin de 2 ^o classe 4 ^o échelon	525	4 m 13 j
d'ALMEIDA Cyrille Pierre Théodore	Méd adjoint de 4 ^o éche- lon à/c du 18-9-60	600	3 m 13 j	"	Médecin de 1 ^o classe 1 ^{er} échelon	625	1 m 21 j
A M L O N Léandre	Méd. de 3 ^o échelon à/c du 1-7-1960	725	6 m	"	Médecin Ppal de 1 ^o échelon	800	Néant
AMOUSSOU Alexis	Méd. en Chef de 2 ^o éche- lon à/c du 12-11-60	840	1 m 19 j	"	Médecin Ppal 2 ^o éche- lon	850	1 m 19 j
BADAROU Daouda	Méd. adjoint de 4 ^o éche- lon à/c du 6-12-59	600	1 a 25 j	"	Médecin de 1 ^o classe 1 ^o échelon	625	6 m 12 j
BADAROU née KPAKPO Alber- tine	Méd. adjoint de 4 ^o éche- lon à/c du 20-8-59	600	1 a 4 m 11 j.	"	Médecin de 1 ^o classe 1 ^o échelon	625	8 m 5 j
HOUESSOU Jean Isidore admis à la retr. à/c du 1-5-62	Méd en Chef de classe exceptionnelle à/c du 1-7-59	930	1 a 6 m	"	Méd ppal de classe exceptionnelle	1000	Néant
WALCKOFF Franck en disponibilité du 1/2/62)	Méd adjoint de 2 ^o éche- lon à/c du 15-7-60	518	5 m 16 j	"	Médecin de 2 ^o classe 4 ^o échelon	525	5 m 16 j

ARTICLE 2. - Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon des Médecins dont les noms suivent :

1°/- AU 2° ECHELON DU GRADE DE MEDECIN DE 1° CLASSE

- d'ALMEIDA Cyrille Pierre Théodore 10-11-62 AC épuisée
- BADAROU Daouda 19- 6-62 " "
- BADAROU née KPAKPO Albertine 26- 4-62 " "

2°/- AU 2° ECHELON DU GRADE DE MEDECIN PRINCIPAL

- AMLON Léandre 1- 1-63

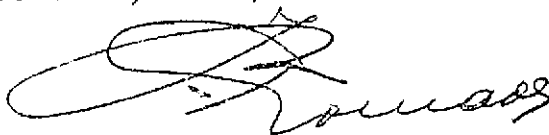
3°/- AU 3° ECHELON DU GRADE DE MEDECIN PRINCIPAL

- AMOUSSOU Alexis 12-11-62 AC épuisée
- AMLON Léandre 1- 1-65

ARTICLE 3. - Les reclassement et avancements constatés jusqu'au 31 Décembre 1963 ne donnent lieu à augmentation de traitement que pour compter du 1° Janvier 1964.

ARTICLE 4. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

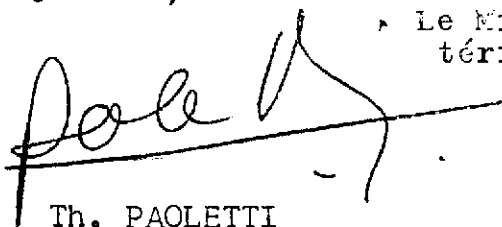
COTONOU, le 24 Novembre 1965



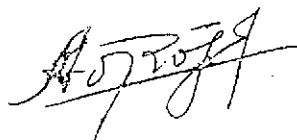
Justin AHOMADEGBE-TOMENIN

Le Ministre de la Fonction Publique et des Affaires Economiques et Le Ministre de la Santé Publique,
du Travail et des Affaires Sociales, absent,

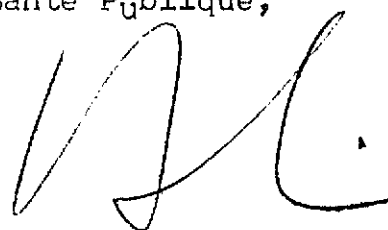
Le Ministre chargé de l'intérim



Th. PAOLETTI



R. ADJECVI



D. B I O